

délibération :
D_2025_5_6

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 10

Votants : 14

Objet : Convention servitude de passage parcellle 1 avenue de la Prade - Enedis

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le jeudi 18 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 12 Décembre 2025

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur VIOILLE Willy

Pouvoirs :

Monsieur LINARD Danielle a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise
Monsieur SCIORETO Cyrille a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Madame DELHOSTAL Anne a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie
Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François

Absent(s) : Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s) : Madame COLOMB Yvette, Monsieur GRAFFOUILLERE Pierrick, Madame LINARD Danielle, Madame PRADEL Céline, Monsieur SCIORETO Cyrille, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur ROUX Hervé, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Caroline MALHERBES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'établir une convention de servitudes entre la société ENEDIS et la Commune de Jussac pour l'alimentation électrique du futur restaurant scolaire et pour la redistribution de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la constitution de servitude au profit d'ENEDIS, sur les parcelles cadastrées AI 215 et AI 363,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes CS06.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le/La secrétaire de séance,
Caroline MALHERBES



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER